

Amiante : Maintenir ses compétences d'Opérateur de chantier

Formation recyclage selon l'art. R 4412-94 alinéa 2
du Code du Travail (sous-section 4)

Contacts pédagogique, administratif et handicap

05 49 61 20 66

contact@ifrbpoitoucharentes.fr

Durée

1 jour - 7 :00 heures

Tarif

228.00 € HT soit 273.60 € TTC par participant

Public

Toute personne chargée d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures et du mode opératoire.

Pré-requis

Être âgé de plus de 18 ans.

Détenir une attestation de compétences*

opérateur de chantier amiante préalable ou de recyclage dit de sous-section 4 de moins de 3 ans.

Détenir une attestation médicale d'aptitude*
(Suivi Individuel Renforcé) au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail de moins de 2 ans.

Le stagiaire devra se présenter avec les EPI de base* (tenue de travail, chaussures de sécurité, casque et une paire de gants)

***Indispensable à la délivrance de l'attestation de compétence. En l'absence, il ne pourra pas participer aux exercices pratiques**

Modalité et moyens pédagogiques

Formation en présentiel.

Le suivi de l'exécution de l'action de formation se fera au moyen de feuilles d'émargement, co-signées par le stagiaire et l'intervenant.

Exposés suivis d'exercices exigeant de l'apprenant une participation et une implication importantes.

Mise en situation des participants (y compris sur la plateforme habilitée INRS) en fonction de leurs responsabilités et attributions au sein de l'entreprise selon les exigences de la réglementation amiante.

Utilisation de supports digitaux pour l'animation.

Profil de l'intervenant

Formateurs préventeurs, bénéficiant d'une expérience de la prévention des risques sur chantiers, formés et qualifiés à la pédagogie avec un suivi et une actualisation permanente de leurs compétences théoriques, pratiques et d'animation.

Informations complémentaires

Objectif professionnel

S'inscrire dans le contexte réglementaire relatif à la prévention du risque Amiante

Objectifs opérationnels et évaluables de développement des compétences

A l'issue de l'action de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Mettre à jour ses connaissances sur les opérations susceptibles de générer des fibres d'amiante
- Revoir l'application des principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source
- Appliquer les procédures et modes opératoires définis par l'encadrement
- Revoir les techniques liées aux EPI, EPC, matériels portatifs.

Contenu :

- Échanges et retours d'expériences
- Maintien et actualisation des connaissances théoriques, renforcement des aspects prévention
 - Caractéristiques, propriétés de l'amiante et effets sur la Santé
 - Produits susceptibles de contenir de l'amiante : localisation, identification
 - Principales exigences réglementaires
 - Prévention du risque amiante
 - Suivi médical
 - Rôle des acteurs sécurité santé
 - Application des méthodes de travail, procédures opératoires sur chantier école
- Mises en situation plateforme (étapes-clés du déroulement du chantier et des savoir-faire prévention)
 - Utilisation et limites des équipements de protection
 - Gestion des déchets
 - Détection de situations d'urgence ou anormales, conduite à tenir

Critères et modalités d'évaluation

Épreuve théorique : à minima 20 minutes validée par un test Q.C.M

Épreuve pratique : environ 1 heure

Attestation de compétences si réussite aux évaluations théoriques et pratiques

Attention : la délivrance de l'attestation est soumise à la réussite de l'ensemble des épreuves pratiques (y compris à la réalisation d'une décontamination réelle en sas à 5 compartiments équipés de douches)

Attestation de compétences valide 3 ans.

En cours et/ou en fin de formation, les participants seront invités à évaluer les apports de la formation et l'atteinte des objectifs opérationnels à l'aide d'un questionnaire